



Possibilité de destitution de nationalité française

Par **lakabyle**, le **26/07/2019** à **13:23**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 2017. Mon ex mari a été condamné à le verser une pension compensatoire de 5500 euros ainsi qu'une pension alimentaire pour mes trois filles de 150 euros par enfant. A ce jour il ne m'a même pas versé un euro. Mon ex venait d'obtenir sa nationalité française par mariage. Mr a décidé de ne pas travailler en France et se déclare donc au RSA pour éviter de payer. Par contre j'ai amené des preuves que Mr travaille à l'étranger (il a créé plusieurs entreprises). Il est propriétaire à l'étranger et à un compte bancaire qui dépasse les 500 000 euros.

Du coup Mr s'occupe de ses entreprises à l'étranger et y vit plus de 10 mois dans l'année.

J'ai dénoncé sa situation à la CAF ce qui lui a coûté un contrôle qui confirme mes dires et qui ne perçoit du coup plus de droits sociaux (Apl, RSA).

J'ai déposé plainte pour le non paiement des pensions alimentaires et j'attends la suite.

Pensez-vous qu'on puisse lui destituer la nationalité française?

Connaissez-vous des cas?

Savez-vous combien de temps il faut pour passer au tribunal sachant qu'il a déjà été convoqué par les gendarmes de sa ville.

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **26/07/2019** à **14:01**

Bonjour,

Concernant la nationalité française de votre ex, vous devez informer votre préfecture de la situation de votre ex-mari.

Salutations

Par **lakabyle**, le **26/07/2019** à **15:41**

Vous pensez que c'est possible qu'on la lui retire?

Étant donné qu'il l'a obtenu grâce à mes enfants et moi et qu'il ne joue pas son rôle de père et qu'il ne m'aide aucunement à assurer les enfants.

Connaissez-vous des cas?